

Résultats du concours de juillet

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **83 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-230125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un encourageant article...

... Encourageant et courageux ! Aussi bien tenons-nous à remercier ici, de tout cœur, un cœur suspendu à la bonne place, M. A. Borel, de Brougg, de l'« Union suisse des paysans », pour les articles qu'il fait paraître sous le titre : « Patois romands et folklore national », soit dans l'*Industrie laitière*, soit dans le *Paysan suisse*.

Après avoir rappelé que 150 000 Suisses romands se servent encore du patois dans la vie de tous les jours, M. Borel écrit notamment :

Ces patois, dont chacun a gardé son originalité et sa saveur, constituent une richesse du folklore de notre Suisse romande. Le fait que, nonobstant une longue période de désintéressement sinon de lutte ouverte de la part des autorités et à l'école, ils ont réussi à maintenir jusqu'à ce jour des racines si profondes dans nos campagnes, indique qu'ils méritent de subsister encore à l'avenir. Toutefois, à notre époque d'industrialisation et de nivellement, ils sont toujours plus menacés.

Il convient de réagir avant qu'il soit trop tard. Quatre cantons — Berne, Fribourg, Valais et Vaud — accordent actuellement une protection officielle aux mouvements patoisants. Depuis quelques années, Radio-Lausanne diffuse des émissions en patois. Dans plusieurs cantons romands existent des amicales de patoisants et adeptes des patois régionaux. Il serait utile que tous les agriculteurs patoisants et amis des patois romands s'y serrent les coudes.

Il conclut en parlant du « Conseil des patoisants romands », qui s'attache à encourager et coordonner les efforts régionaux, et en recommandant à tous ceux qui ne font pas fi de nos traditions authentiques la lecture du *Conteur*, en passe de devenir le *Conteur romand*, dès septembre.

Résultats du concours de juillet

La définition : *C'est quelquefois la seule chose qu'un jeune soldat ait en portefeuille*, a dérouté plus d'un. Avouons qu'il faut avoir

fait du service militaire pour que le mot *lit* vous saute à l'esprit ! C'est, en effet, une farce courante que les « bons copains » font à l'école de recrues aux jeunes « bleus » fraîchement émoulus : faire leur lit en « portefeuille », c'est-à-dire en redoublant un drap de telle sorte que plus on tire dessus, moins on peut pénétrer dans le lit de tout son long !

Plusieurs ont mis : Mie, Fil, Air !

Tuer, c'est se livrer à une « expédition » peu recommandée (Ad patres)... Hélas !

Merci encore à nos fidèles abonnés pour leurs messages encourageants. Il y en a qui réclament des Jeux de mots pour chaque dimanche de pluie... Mme Jeanne Paillard nous écrit : « Les mots croisés du *Conteur* sont attendus avec impatience : c'est le dessert d'un bon repas ! » Mme Durnat, de son côté, déclare : « Bon courage à notre *Nouveau Conteur* auquel je souhaite longue vie et pleine réussite dans sa nouvelle parution. Je le dévore à son arrivée !

Ça fait plaisir tout de même et d'autant plus que le *Conteur*, qui va essayer de devenir le *Conteur romand*, aura besoin de tous pour vivre et prospérer. Faites-le connaître autour de vous et dites le plaisir que vous avez à faire ses Jeux de mots croisés. Merci !

Voici maintenant la liste des lauréats :

M. G.-H. Bornand, Payerne.

Mme J. Klunge, Clarens.

Mme Diserens, Bâle.

M. E. Mora, Frauenfeld.

M. Ginier, Le Sépey.

M. Armand Duvoisin, Chessel.

M. Jules Bornand, La Conversion.

Me G. Aeschlimann, Berne.

M. Charles Marguerat, Cully.

Mme J. Paillard, Lausanne.

M. Jaton, Baugy s. Clarens.

M. Durnat, Lausanne.

Nous répétons que l'abonnement transmissible ne peut être attribué au concurrent lui-même. Oui, Mme Peneveyre, 6, Cheneau-de-Bourg, c'est vous la gagnante.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre 1956, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

ERRATA

Dans l'article patois jurassien de Jules Surdez, *L'enhaintchure*, il s'est glissé quelques fautes. On voudra bien lire :

Saint-Ursanne (et non Sainte).

Son voie, laifôsse, œuvreuchînt, siëté, troubye, entière.